

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****Nombre de membres :**

en exercice : 13

Présents : 7

Pouvoirs : 0

L'an deux mille vingt cinq

Le vingt-trois juin

le Conseil d'Administration d'Arzon Evénements

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

À la salle Bellevue, sous la présidence de MME GAUVAIN, présidente.

Date de convocation du Conseil d'Administration :

Le vingt mai deux mille vingt cinq

PRESENTS : F. GAUVAIN , JC VERDONCK, B. DERENEVILLE, M.BRICOTTE,
C.PROVOST, E.REMINEL, M.EYMOND,**ABSENTS** : C.LECLERC, J.SAUVAGET, PL.KERINO, C.PELLISSIER, A.GIARD, JM
GAUTER**Objet : Mise en place du dispositif de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité**

Vu le décret n°2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la télétransmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité.

Madame la Présidente expose au conseil d'administration son souhait de participation au projet national ACTES (Aides au Contrôle de légalité dématérialisé), dispositif de télétransmission mis en œuvre par le ministère de l'intérieur.

Les avantages attendus par la télétransmission se mesurent notamment en termes d'économies de papier et d'affranchissement postal, ainsi que des gains de temps dans l'acheminement des actes, l'archivage et les recherches documentaires. La sécurité des échanges est garantie en ce qui concerne l'identité des parties, l'intégrité des documents et leur horodatage. Enfin, l'accusé de réception de la préfecture est retourné en quelques minutes.

Vu le modèle de convention présenté,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

↳ DECIDE de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire.

↳ AUTORISE Madame la Présidente à signer la convention visée avec le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré à ARZON, le 23 juin 2025

**Publiée, affichée 26 juin 2025
certifiée exécutoire par sa transmission en préfecture
en date du 7 juillet 2025**

La Présidente,



F. GAUVAIN